

La Mède, le 24 janvier 2025



Avis motivé du syndicat FO sur le Plan Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

Il semble évident de penser que la Direction a eu une absence lors de la remise d'avis 2024 du PAPRI Pact tant la similitude est flagrante avec le plan présenté l'an dernier.

Alors, pour rester dans le thème de l'analogie, le syndicat Force Ouvrière va réitérer ces explications de l'an dernier et rappeler que le PAPRI Pact est un programme qui mentionne les objectifs visés pour l'amélioration de la santé et de la sécurité et **qu'il doit être réalisé avec le CSE**, comme précisé dans l'art. L4121-3-1 du code du travail.

En outre, les résultats de cette évaluation doivent clairement fixer la liste détaillée des mesures devant être prises au cours de l'année à venir, comprenant les mesures de prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels. Pour chaque mesure, la date de mise en œuvre, les conditions d'exécution, les indicateurs de résultat et l'estimation claire du coût doivent être mentionnés. Il est nécessaire d'associer des indicateurs de résultats aux objectifs afin de permettre leurs évaluations.

Nous notons encore l'absence de formation du management aux Risques Psycho-Sociaux et restons toujours étonnés de voir que les actions correctives et le remplacement de matériels vétustes ou en panne relève, pour la Direction, de l'amélioration des conditions de travail plutôt que d'une maintenance normale !

Pour toutes ces raisons qui malheureusement sont non-exhaustives,
Le syndicat Force Ouvrière de la plateforme de La Mède rend un avis négatif